

Département de l'Ain
Mairie de Balan (01360)

Téléphone : 04.78.06.19.24



**Formulaire de :
Demande de débit de boissons
Temporaire**

Boissons non alcoolisées et fermentées non distillées
en dessous de 18° d'alcool (Groupe I et III : vin, bière, cidre,
champagne
et boissons sans alcool)

ATTENTION : Ce formulaire doit être retourné par mail dans un délai minimum de 15 jours avant la date de la manifestation à l'adresse suivante : infos@ville-balan.fr

Passé ce délai, la demande est susceptible de ne pas être traitée.

Société, Association ou Particulier :

Nom et qualité du demandeur

Adresse :

Téléphone : Mail :

Nom du responsable de la buvette :

Nombre de buvettes prévues :

À l'occasion de :

Description de l'événement (concept, jauge maximale de public susceptible d'être accueilli à un instant T dans les locaux, etc) :

Adresse de l'événement :

Date début : Date fin :

Heure début : Heure de fin :

Autorisation(s) précédemment obtenue(s) : non / oui

Si oui, nombre et dates :

S'engage à respecter le code de la santé publique sur la protection des mineurs et sur la répression de l'ivresse sur la voie publique.

A le,

Signature

1 Place de la mairie – 01360 BALAN – Téléphone : 04 78 06 19 24

www.ville-balan.fr – Courriel : infos@ville-balan.fr

Bureaux ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 17 h 30, le mercredi de 9h à 12h
et les 1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois de 9h à 12h.

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à Monsieur le Maire de Balan